



La présente charte a pour but de rappeler les principes de conduite éthique, de confidentialité et d'impartialité selon lesquels le Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath entend exercer ses missions dans l'intérêt du patient.

Elle s'applique à la direction et à l'ensemble du personnel. Tous sont tenus de la respecter dans le cadre de leurs activités.

Egalité

Tous les patients sont traités de façon égale, juste et sans aucune forme de discrimination.

Impartialité et indépendance

Dans le cadre de ses activités, le Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath n'accepte aucun engagement qui pourrait compromettre son impartialité. Aucune considération financière, commerciale, religieuse ou autres n'influe sur la réalisation des analyses et les prestations de conseil.

Tous les acteurs du laboratoire déclarent être en situation d'indépendance vis-à-vis de pressions de quelque nature que ce soit susceptibles de mettre en cause la qualité de leurs travaux et n'agir que dans l'intérêt du patient.

Le Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath garantit que toutes les décisions relatives aux analyses et aux rapports sont basées uniquement sur des critères scientifiques et techniques.

Collecte et enregistrement des données

Seules sont collectées et enregistrées les informations à des fins d'identification univoque du patient, de facturation et celles strictement nécessaires à la réalisation des analyses et l'interprétation des résultats.

Confidentialité

Toute l'activité du Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath est régie par le secret médical. La politique de confidentialité du laboratoire couvre l'ensemble de ses activités.

L'ensemble du personnel, ainsi que toute personne extérieure intervenant au sein du laboratoire, s'engage à respecter le secret professionnel et à protéger la confidentialité des informations concernant le patient, quelque soit les sources auprès desquelles elles ont été obtenues.

Les accès aux locaux techniques, aux informations sauvegardées informatiquement ou archivées sous format papier sont sécurisés, et sont limités aux seules personnes autorisées.

Accès aux dossiers médicaux et traitement des données

Le Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath s'engage à respecter la législation en vigueur concernant l'accès aux dossiers médicaux et le traitement des données des patients.



Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les patients, sous réserve que le laboratoire puisse s'assurer de son identité et sous certaines conditions, disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression limitée aux inexactitudes pour les informations qui les concernent. Ce droit d'accès peut être exercé en adressant un courrier au Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath qui s'engage à préserver la confidentialité des informations nominatives des utilisateurs.

Conduite éthique

Les analyses sont réalisées conformément aux recommandations de bonnes pratiques en anatomie et cytologie pathologiques et en application de la norme NF EN ISO 15189.

Dans l'intérêt du patient, des résultats ne sont pas transmis directement au patient, sans une délibération préalable appropriée.

Le Cabinet de Pathologie Mathurin Moreau Xpath respecte la réglementation en vigueur applicable à l'archivage du dossier médical, compte-rendu, blocs, lames.

L'utilisation des échantillons patients à d'autres fins que celles requises (diagnostiques, pronostiques et thérapeutiques), respecte la réglementation et la bioéthique.

